



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

# INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

## "I.S.T.A - LUBUMBASHI"

Créé par Arrêté MINISTERIEL N° : 327/MINESU/CABMIN/MML/CD/RB/2011 du 11/10/2011

### *La Direction Générale*

**DECISION D.G. N° ...037.../ISTALU/DG/BNB/2016 DU 23 JANVIER 2016 PORTANT  
CONSTITUTION, DESIGNATION ET NOMINATION DE LA COMMISSION  
ELECTORALE DES CHEFS DE PROMOTION ET DE LA DELEGATION  
GENERALE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE  
LUBUMBASHI  
"ISTA – LUBUMBASHI"**

- Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;
- Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée par la Loi N°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certaines dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ces articles 90,93 et 221 ;
  - Vu la Loi-Cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National ;
  - Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
  - Vu l'Arrêté Ministériel N° 327/ MINESU/ CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de L'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier;
  - Vu l'Arrêté Ministériel N° 192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;
  - Considérant le besoin, la nécessité et l'urgence de doter l'Institut des Chefs des Promotions pour l'Encadrement des Etudiants et de leur Délégué auprès de la Délégation Générale
  - Vu la nécessité et l'urgence ;
  - Le Comité de Gestion entendu ;

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

Sont nommés membres de la Commission ad hoc, les personnes dont les noms et qualités repris en regard de leur fonction :

1. **Superviseur : Professeur NGOY BIYUKALEZA Bilez, Directeur Général ;**
2. **Président : C.T MUTUNDA KOJI Emile, Secrétaire Général Académique ;**
3. **Secrétaire : Mr AMURI AWAZI Prince, Assistant du SGAC ;**
4. **Membres : - Mr KAFUTSHI YAV Albert, Directeur des Sections et Chef de Section Préparatoire ;**
  - **Mr PANDI NKIAMA Cyrille, Chef de Section Electromécanique ;**
  - **Mr MUTOMB MANTEMB Franklin, Chef de Section Géomines ;**
  - **Mr TOMBO OLENGO, Secrétaire des Sections ;**
  - **Mr MALISAWA SANGWA, Secrétaire chargé de l'Enseignement de la Section Electricité.**

### **Article 2:**

Les Secrétaires Généraux Académique, Administratif et Financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

**Fait à Lubumbashi, le 23 Janvier 2016**

**Le Directeur Général**

**NGOY BIYUKALEZA Bilez**  
**Professeur Associé.**